LE NUMERO : 25 CENTIMES

Édition du "RÉVEIL DU NORD" 108, rue de Paris, LILLE — Bureaux à PARIS 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région — Directeur : Eug. GUILLAUME

VENDREDI 4 JUILLET 1930

BUREAUX : ROUBAIX (Téléph. 9-51) 45, rue de la Gare, 45 — TOURCOING (Téléph. 9-86) 3, rue Fidèle Lehoucq.

NOS ENQUÊTES ECONOMIQUES

LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA FRANCE ET LA BELGIQUE

Une interview avec M. Denis Bodden, Président de la Chambre de Commerce française de Bruxelles

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

C'est sur le terrain économique que se livrent, aujourd'hui, les luttes les plus âpres. L'examen des relations économiques entre la France et les différents pays, surtout entre la France et sa sœur du Nord, la Belgique, mérite, en conséquence, de retenir particulièrement l'attention.

Quel a été le mouvement des échanges franco-belges ces dernières années?... Est-il en augmentation?.. en régression?...

Nul n'était plus qualifié pour nous répondre que M. Denis Bodden, président de la Chambre de Commerce française de Bruxelles.

A ces questions que nous lui avons posées, lors de notre récent séjour en Belgique, l'éminent économiste nous a répondu:

Une intéressante progression

« La question des relations commerciales entre la France et la Belgique et inversement a fait l'objet depuis la guerre, de nombreuses négociations. Je ne vous ferai pas l'historique des discussions qui se sont échelonnées entre 1916 et le 23 février 1928, date de la signature de l'accord commercial franco-belgo-luxembourgeois, qui régit actuellement les échanges entre la France, la Belgique et le Grand Duché.

Je me bornerai seulement à vous communiquer quelques chiffres, qui marqueront mieux que toute littérature, le développement du mouvement des affaires entre les deux pays amis.

Ces chiffres, suffisamment éloquents par eux-mêmes, se passent de commentaires.

Le mouvement des échanges franco-belges depuis 1910, s'établit en effet comme suit :

Années	Importations françaises en Belgique (statistiques belges) francs belges	Importations belges en France (statist. françaises) francs français
1910	560 millions	470 millions
1911	557 »	543 »
1912	634 »	541 »
1913	626 »	556 »
1919	931 »	1.111 »
1920	2.318 »	2.569 »
1921	1.785 »	1.789 »
1922	1.942 »	1.726 »
1923	2.866 »	2.404 »
1924	3.791 »	2.636 »
1925	3.727 »	3.096 »
1926	4.904 »	4.426 »
1927	5.923 »	3.790 »
1928	6.625 »	3.819 »
1929	6.917 »	3.925 »

Ce que la France vend à la Belgique

Les produits français exportés en Belgique, continue M. Denis Bodden, ne sont pas en grande majorité des produits de luxe, mais surtout des produits nécessaires, souvent même indispensables à la Belgique.

En tête de ces produits exportés, on trouve les animaux vivants et produits du règne animal, qui représentèrent une valeur annuelle en 1929 de un milliard 237 millions, ainsi que les produits de l'industrie textile dont la valeur atteignit un milliard 204 millions de francs belges.

Viennent ensuite les métaux et ouvrages en métaux, les produits minéraux, les produits du règne végétal, les machines et engins mécaniques, les produits chimiques et pharmaceutiques, les produits des industries alimentaires.

La France vend en outre en Belgique, des cires, des savons, des vêtements, de la lingerie, du bois et des ouvrages en bois, du caoutchouc, du papier, des ouvrages en pierre, du verre, de l'horlogerie, des instruments de musique, etc.

Les produits français, dits de luxe, importés en Belgique, comprenant : les vins en fûts, en bouteilles et les vins mousseux, les soieries, rubans, tissus, bonneterie et tulles, les articles de parfumerie, les savons de parfumerie et les automobiles ont représenté :

En 1926 : 8,70 % des importations globales françaises.

En 1927 : 5,93 % des importations globales françaises.

En 1928 : 6,47 % des importations globales françaises.

En 1929 : 6,83 % des importations globales françaises.

Après une diminution constatée en 1927 sur l'année 1926, la tendance est nettement revenue à la reprise.

Ce que la Belgique vend en France

En tête des produits exportés par la Belgique en France viennent la houille crue, carbonisée et agglomérée pour 718.230.000 fr.; les laines et déchets de laine, pour 402.646.000 fr.; les pierres gemmes brutes ou taillées, pour 332.024.000 fr.; le lin, pour 188.731.000 fr.; les matériaux de construction, pour 124.398.000 fr.; les produits chimiques, pour 105.337.000 fr. français, etc...

Si l'on compare la valeur des exportations françaises en Belgique, à celle des exportations belges en France, on constate une plus-value d'environ 916 millions en faveur du commerce français.

On voit par ces chiffres, conclut M. Denis Bodden, que les relations entre la France et la Belgique ne sont pas seulement d'ordre sentimental. Les deux pays constituent l'un pour l'autre de sérieux débouchés et aussi de puissants réservoirs d'approvisionnements de toute nature.

La conclusion de l'accord commercial franco-belgo-luxembourgeois peut être considérée comme une étape vers des relations commerciales plus étroites entre les nations intéressées. Cet accord demande encore à être amendé dans l'intérêt commun. Il le sera...

Au début du second siècle de l'indépendance de la Belgique, c'est à atteindre ce but que la Chambre de Commerce française de Bruxelles apporte tous ses efforts ».

Marcel POLVENT.

Pas d'accord franco-américain au sujet de la nouvelle loi douanière

Un télégramme de Washington a annoncé qu'un accord était intervenu entre les gouvernements français et américain au sujet de l'application de la nouvelle loi douanière. Cette nouvelle est démentie de londres. Il n'y a pas eu de négociations à ce sujet entre les deux gouvernements. Les négociations dont il s'agit réellement concernent la double taxation et semblent devoir aboutir prochainement à un arrangement officiel.

UNE VISITE DES GARES NOUVELLEMENT RECONSTRUITES DANS LE PAYS MINIER

Elle a été faite hier, jeudi, par M. Javary, directeur et le haut personnel de la Cie du Nord.

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Un certain nombre de gares du réseau du Nord ont reçu hier la visite de M. Javary, directeur de la Compagnie du chemin de fer, qu'accompagnaient MM. Moirand, ingénieur en chef de la Traction; Cambournac, ingénieur en chef adjoint de la 3e division (Travaux et Surveillance); Soulez, ingénieur en chef attaché à la Direction; Flament, ingénieur en chef de l'Entretien; Leroy, ingénieur principal du Matériel; Cuzin, chef des Services centraux du bâtiment; Rollin, Osselin, Lelièvre, ingénieurs chefs des 4e, 5e et 7e arrondissements d'Exploitation; Pelletreau, chef du Mouvement, etc..

Il s'agissait là, tout simplement, d'un voyage d'étude à travers des gares du bassin minier, nouvellement reconstruites ou désignées pour une future et éventuelle transformation.

La randonnée officielle

Un train spécial composé d'une locomotive à vitesse rapide, d'un fourgon et d'un wagon-salon formé à Arras, partit de cette gare, à 10 h. 43 emmenant le haut personnel de la Compagnie du Nord à BULLY-GRENAY où il s'arrêta de 11 h. 03 à 11 h. 15, à NŒUX-LES-MINES où, à 11 h. 21, M. Javary et sa suite furent reçus par MM. Poulain, inspecteur divisionnaire à Béthune, et Bécu, chef de gare. Après une rapide traversée de la coquette gare dont les murs sont intérieurement décorés d'un assemblage élégant de mosaïque, les notabilités à 11 h. 41 remontaient en voiture, s'arrêtaient à 11 h. 46 à BÉTHUNE où, reçues par M. Fouberl on évoquait, devant elles l'histoire de la future gare, puis se dirigeaient sur la gare de LA BASSEE-VIOLAINES, ouverte depuis le 15 mai dernier, toute fraîche, toute pimpante, et dont les services sont dirigés par le chef M. Werlomont; qui, en compagnie de M. Buret, chef de district souhaita une aimable et respectueuse bienvenue aux dirigeants de la Compagnie du Nord.

M. Javary, directeur de la Compagnie du Nord (à droite) et le haut personnel de la Compagnie, en visite à la gare de La Bassée-Violaines.

Après un arrêt d'un quart d'heure, M. Javary et sa suite reparaissent alors sur SAINT-POL où ils firent un arrêt d'une demi-heure, FREVENT et AMIENS où à 17 h. 30, le wagon-salon fut accroché au rapide de Paris.

R. L.

Le terrible accident de La Madeleine-lez-Lille

L'ouvrier qui le provoqua a été inculpé d'homicides et blessures involontaires

M. Richard, juge d'instruction, a procédé avec minutie, ainsi que nous l'avons relaté hier, à toutes constatations utiles afin d'établir la part de responsabilité qui incombe à l'ouvrier Charles Vestraeten, coupable d'avoir par inadvertance jeté une cigarette ou une allumette dans la fosse d'oxygène, ce qui provoqua, ainsi que l'on sait, l'accident de l'usine d'air liquide de La Madeleine-lez-Lille, au cours duquel cinq ouvriers furent brûlés, dont deux succombèrent.

L'enquête et les renseignements recueillis ont mis M. Richard dans l'obligation d'inculper cet ouvrier pour homicides et blessures involontaires.

Comme nous l'avons annoncé dans le récit circonstancié que nous avons fait de l'accident, M. Ch. Vestraeten s'est délibérément et spontanément porté au secours des malheureuses victimes et a pu retirer lui-même son camarade Mortier Emile, ce qui lui a provoqué des blessures assez sérieuses et des brûlures assez vives.

En raison de ces faits, qui dénotent un courage qu'animèrent ses regrets, M. Richard laisse l'inculpé en liberté provisoire.

M. Salla, commissaire aux délégations judiciaires, a interrogé hier après-midi M. Eugène Delaitra, seul survivant de cet épouvantable accident, qui est en traitement à la clinique Ambroise Paré, et dont nous nous empressons de dire que son état demeure stationnaire.

M. Delaitre a confirmé les circonstances connues qui durent déterminer l'accident, et a déclaré ne pas avoir vu l'ouvrier incriminé allumer de cigarette.

M. le docteur Leclercq, médecin légiste, a procédé de son côté à l'autopsie des corps des ouvriers Mortier et Hebert, victimes de ce qui a été pour eux leur but essentiel dans la vie: le devoir dans le travail.

Un drame troublant

Un garde forestier de Bramans, âgé de 25 ans, nommé Bonnardel, était parti hier en excursion avec un ami, nommé Gaquière, âgé de 34 ans. Le soir, Bonnardel revint seul et déclara que, tandis qu'il était allé chercher de l'eau, Gaquière, voulant sans doute examiner son revolver d'ordonnance resté dans sa veste, s'était accidentellement tué. Le Parquet et les gendarmes se sont rendus dans la montagne, où ils ont trouvé le corps. Le Parquet a donné l'autorisation de le descendre à Bramans, où l'autopsie va avoir lieu.

Ce drame survient 18 mois après la mort, restée mystérieuse, du petit Gaquière, tué lui aussi à Bramans de deux balles dans la tête. L'enquête se poursuit.

Un drame mystérieux à Courcelles-lez-Lens

Le cadavre d'un Tchécoslovaque, le cœur percé d'une balle de revolver, a été découvert

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

La commune de Courcelles-les-Lens a été mise en émoi hier matin par la découverte du cadavre d'un homme, dans un terrain vague, à proximité de la fosse n. 7 des mines de l'Escarpelle.

M. François Gardin, maire de la localité, informé des faits, téléphona à la brigade de gendarmerie de Leforest.

Le chef de brigade Seyrat et le gendarme Ducalez arrivèrent sur les lieux; ils furent bientôt rejoints par M. le capitaine Courtelin, commandant les brigades de gendarmerie de Lens.

(Photo Cuvelier, à Lens).

EN HAUT : M. le capitaine de gendarmerie Courte 1, procédant aux constatations. — AU MILIEU : Le cadavre dans la position où il fut découvert ; sous le bouchon, que l'on voit au premier plan, se trouve le revolver. — EN BAS : Une récente photo d'Ivan Postak.

C'est un jeune homme de 15 ans qui découvrit le corps, près duquel se trouvait un revolver dont cinq cartouches avaient été tirées.

La victime, qui ne fut atteinte que par un seul projectile, a été tuée sur le coup.

Le Parquet de Béthune a fait ouvrir une enquête pour rechercher dans quelles conditions le défunt avait trouvé la mort.

Voici ce que notre enquête nous a appris:

En allant chez des clients...

La jeune Louis Dufresnoy, âgé de 15 ans, demeurant à Flines-les-Raches, est employé comme coursier chez M. Martin, boucher, rue de Pressensé, à Courcelles-les-Lens.

Hier comme d'habitude, il avait pris son service très tôt et son patron l'avait envoyé livrer de la viande chez des clients.

Pour se rendre chez l'un d'eux, qui habite à la briqueterie située derrière la fosse N° 7 des Mines de l'Escarpelle, le jeune homme emprunta l'une des cités des vieux corons, qui sont séparées de la cantine de l'entreprise tenue par M. Odile Dumont, par un terrain vague sur lequel pousse des herbes sauvages.

Arrivé à cet endroit, Louis Duquesnoy remarqua une masse sombre qui émergeait de la verdure, à quelques mètres du sentier.

C'était un homme, couché sur le ventre et qui semblait dormir. Il s'en approcha et aperçut à un mètre à droite du corps, un revolver. Il était 6 h. 30 du matin.

Le commis alla d'abord servir son client, puis en revenant il prévint M. Dumont, le patron de la cantine, de la découverte qu'il venait de faire.

Mort !

M. Dumont se rendit à l'endroit indiqué, situé à 50 mètres de son habitation, et constata que l'homme ne donnait plus signe de vie.

Il avisa à son tour M. Lœz, garde particulier des Mines de l'Escarpelle, qui reconnut dans le défunt un mineur travaillant à la fosse n. 8. C'était Ivan Postak, 31 ans, né le 9 juillet 1898, à Vel'Rakow (Tchécoslovaquie), demeurant au n. 41 de la cité des Vieux-Corons.

Il était en France depuis six ans et il habitait Courcelles depuis le 26 août 1929.

Sa femme et ses trois enfants sont restés en pays natal et il habitait à l'adresse susindiquée, une chambre en commun avec trois autres compatriotes.

Le chef de brigade Seyrat et le gendarme Ducalez arrivèrent sur les lieux; ils furent bientôt rejoints par M. le capitaine Courtelin, commandant les brigades de gendarmerie de Lens.

Il fut procédé aux constatations avec l'aide de M. le docteur Piquet, d'Evin-Malmaison.

Le défunt, ainsi que nous le disons plus haut, était couché face contre terre. Ses bras étaient croisés sur la poitrine; son veston et son gilet étaient entr'ouverts et sa chemise maculée de sang. Il portait au creux de l'estomac une unique blessure provenant d'un projectile.

A sa droite et à un mètre environ se trouvait un revolver à barillet de 6 mm., légèrement roulé par la pluie qui était tombée pendant la nuit. Cinq douilles étaient percutées et une seule balle restait dans le barillet.

Est-ce un crime ?

Des premières constatations il résulterait que l'on se trouve en présence d'un crime. Ce que l'on peut supposer, c'est que la victime aurait été poursuivie par un agresseur, qui, à cinq reprises, aurait fait feu dans sa direction, et qu'une seule balle tirée presque à bout portant aurait atteint le malheureux.

Des investigations auxquelles se livrèrent les gendarmes, il résulterait que Postak s'était rendu dimanche à la maison de son frère qui habite Bruay. Il était parti vers 17 heures. Il revint à Courcelles-les-Lens mercredi vers 22 h. 30. Il aurait paraît-il frappé à la porte de sa pension, mais on ne lui aurait pas répondu. Après cette heure il a été vu à l'estaminet Grison, en compagnie de deux compatriotes, avec lesquels il se chicana.

Qu'a-t-il fait et où est-il allé après sa sortie de l'estaminet? C'est ce qu'il n'a pas encore été possible d'établir; les deux hommes avec qui il se trouvait n'ayant pas encore été retrouvés.

Toujours est-il que entre 22 h. 30 et 23 h., des personnes habitant à 500 mètres de l'endroit où fut découvert le cadavre, entendirent un seul coup de feu; les occupants de la cantine Dumont ne perçurent aucun bruit au cours de la nuit.

M. Auberiot, Procureur de la République à Béthune, mis au courant de ces premières constatations, désigna M. le docteur Local, médecin légiste à Wattignies, pour pratiquer l'autopsie du cadavre.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Un nouveau sport : « L'Aquaplane » sur l'herbe

Ces jeunes anglaises n'ont rien trouvé de mieux que de traîner leur compagne derrière une motocyclette, sur une planche imitant ainsi le « surf-riding », qui se pratique ordinairement sur l'eau. (W.W. Ph.).

Le relèvement des droits de douane américains

Ce que l'on dit à Dunkerque

La première émotion soulevée par l'adoption du nouveau tarif douanier américain et dont notre enquête dans les principaux centres de la région, à LILLE, VALENCIENNES, CALAIS, BOULOGNE, CAUDRY, CAMBRAI, ROUBAIX et TOURCOING, a reproduit fidèlement la courbe variable, selon les industries intéressées, conservera malgré une confusion due à l'imprécision dans laquelle on reste encore sur les détails d'un tarif fort compliqué et dont on ne peut prévoir comment jouera la fameuse clause de l'réciprocité, toute sa valeur de réaction de défense, d'un rappel à la solidarité.

On a dans l'ensemble assez mal apprécié ce protectionnisme excessif — certains même ne se privent pas de prononcer le mot d'impérialisme économique dont les intentions seraient malheureusement trop claires.

Et comme le tarif vaut pour d'autres pays, on est naturellement amené à reparler des Etats-Unis d'Europe, d'entente douanière européenne et autres projets encore fort vagues parce que trop éloignés des possibilités d'une Europe divisée.

En attendant, bornons-nous à une information directe telle que l'a comprise le ministre du Commerce, M. P. E. Flandin, en réclamant des groupements économiques de France des impressions d'ensemble.

A la Chambre de Commerce de Dunkerque

La Chambre de Commerce de Dunkerque vient seulement d'être avisée officiellement des dispositions détaillées du nouveau tarif douanier en même temps qu'une instruction ministérielle l'invitait à sonder les industriels de son ressort pour avoir une idée sommaire des répercussions à prévoir.

Disons de suite que les statistiques de nos ports — et Dunkerque, notre grand port septentrional, le plus rapproché des centres industriels et manufacturiers de Lille, Roubaix, Tourcoing, Fourmies et de certaines parties de l'Est, le troisième port de France pour l'importance du trafic marchandises, sera le baromètre pour notre région — pourront d'ici quelques mois fournir les plus sérieuses indications.

On verra alors fort clairement à quel point et dans quelles parties, le tarif nous aura touchés.

En ce qui concerne les industries de la région dunkerquoise et de son proche hinterland on ne semble pas très inquiet. L'industrie locale, huiles, chicorée, distillerie, savonnerie, corderie, constructions navales, sidérurgie (Firminy) n'exporte guère aux Etats-Unis.

Le trafic avec « l'oncle Sam », et qui représente chaque année pour une seule compagnie, « l'America France Line », un peu plus de 80.000 tonnes, comprend principalement des crabes du Pas-de-Calais, des fers, (20.000 tonnes), des chiffons venant de la région parisienne et dans lesquels on glisse, paraît-il, quelques-unes de nos bonnes bouteilles qui vont frauduleusement faire quelque entorse au régime sec.

M. J. Delacourt, le distingué secrétaire de la Chambre de Commerce, nous a confirmé l'assurance qu'on restait pour l'instant dans une expectative plutôt optimiste.

La Compagnie américaine transatlantique qui assure les échanges par notre port du Nord est dans une situation fort prospère.

Elle serait la première directement lésée si le jeu des tarifs venait ralentir ses opérations. On ferait sans doute appel à ce moment à la clause de flexibilité qui n'est certainement pas ce qu'il y a de moins baroque dans le tarif.

R. BOULY.

(Voir *Le Réveil du Nord*, des 24, 25, 27, 28 juin, 1er et 3 juillet).

La tragique collision de trains près de Caen

Trois femmes ont été tuées dans cet accident ; on compte en outre une quarantaine de blessés dont vingt grièvement

Seul de toute la Presse régionale, nous avons relaté, dès jeudi matin, la tragique collision de trains départementaux qui s'est produite dans la soirée de mercredi, près de Caen et qui a fait plus de quarante victimes. Voici les nouveaux renseignements que nous avons obtenus dans la journée d'hier sur ce dramatique accident de chemin de fer.

La violente collision

C'est sur la ligne du chemin de fer départemental de Caen à Luc-sur-Mer, que s'est produite la collision entre un train parti de Caen à 18 h., se dirigeant vers Quistreham et un convoi venant en sens inverse. A ce moment, les deux trains franchissaient une courbe et les mécaniciens des deux convois s'aperçurent trop tard du danger et furent dans l'impossibilité d'arrêter leurs machines. Les deux trains entrèrent en collision avec violence. La baladeuse fut broyée et la locomotive, sortant des rails, resta en équilibre sur le côté. Les habitants se hâtèrent d'accourir sur les lieux de la catastrophe et de porter secours aux blessés.

Des morts, des blessés

Une autre dépêche précise que le convoi régulier, allant à Dives et à Luc-sur-Mer, était parti de Caen à 18 h. 30, chargé de nombreux voyageurs, parmi lesquels un certain nombre de pèlerins venant du Congrès eucharistique de Caen.

Il venait de prendre de la vitesse après s'être engagé sur la voie unique, lorsque le mécanicien, M. Cauron, vit venir en sens contraire un convoi composé de deux baladeuses et de deux voitures. Il renversa la vapeur, il était trop tard. Le tamponnement se produisit.

Le train tamponneur n'eut que peu de dégâts, il n'en fut pas de même du convoi de voyageurs. L'automotrice avait reculé et s'était soulevée en arrière, pour retomber sur le plafond de la baladeuse qui la suivait, et qui fut écrasée.

Un ouvrier qui, de l'autre rive du canal, avait assisté à l'accident, prévint une entreprise voisine, qui envoya au secours des victimes tout son personnel, encore au travail.

Les sauveteurs dégagèrent des débris des wagons une femme, qui avait été tuée sur le coup, et dont le corps fut transporté à la morgue, et une quarantaine de blessés, qui furent dirigés sur l'hôpital de Caen.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

LE XXIVme TOUR DE FRANCE CYCLISTE

La deuxième étape Caen-Dinan a été l'apanage de l'Italien GUERRA qui devient détenteur du maillot jaune. Les Nordistes sont toujours en tête

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Dinan, le 3 juillet. — A vingt-quatre heures d'intervalle, nous avons rendu visite à trois départements. La Manche, l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord ont eu le plaisir de nous compter parmi les touristes de passage. Les Normands, seuls, nous hébergent. Tout le monde est là... plus ou moins satisfait.

C'est que nos gaillards ont voulu jouer une farce qui pourrait leur coûter cher. Le chiffre horaire de 30 kilomètres à l'heure n'a pu

Un peloton de coureurs sur la route avant Saint-Nicolas. (Ph. Meurisse).

été atteint et Henri Desgrange, directeur de la course, ne manquera certainement pas d'appliquer, avec toute sa sévérité, le règlement qu'il a récemment étudié.

En cette circonstance, il n'est pas inutile que nous rappelions l'article qui oblige les coureurs du Tour de France à faire leur « boulot » et non une promenade de santé :

« Art. 2. — 1° Les départs se feront en « groupe dans les étapes suivantes : Paris-Lucion, Luchon-Perpignan, Cannes-Nice, « Nice-Grenoble, Grenoble-Evian et la dernière étape.

« 2° Dans toutes les autres étapes, les « départs seront donnés aussi en un seul « groupe, mais avec l'obligation d'une « moyenne horaire minimum de trente kilo« mètres à l'heure. Si cette moyenne, dans « une étape, quelconque, n'est pas réalisée, « le directeur de la course aura le droit de « recourir, soit pour l'étape suivante, soit « pour plusieurs étapes suivantes, à des départs « séparés sans quelque forme que ce soit, ou « tout autre mode de départ qu'il jugera « utile. »

Vous saisissez toute la gravité de cette disposition. Eh ! bien ! ces messieurs, avec la moyenne horaire de 28 kilom. 900, se sont tout simplement mis dans cette situation. Elle est pour le moins assez désagréable et ne fait nullement honneur aux « AS » choisis qui s'affrontent dans la grande randonnée.

Au moment où nous expédions notre télégramme, et bien que nous ayons « butiné » aux alentours du « Grand Quartier Général », jusqu'à l'extrême minute avant d'adresser notre envoi, le Chef n'a rien décidé.

Connaissant suffisamment Desgrange pour l'avoir coiffé en moins « Tours », les mécréants garnements ne peuvent prétendre à aucune clémence de sa part et nous serions grandement surpris qu'il en fût autrement.

Ceci dit, nous n'aurons aucun mérite à vous donner des commentaires que vous avez déjà pu faire vous-même, en tablant sur les lignes qui précèdent.

Cette deuxième étape fut encore moins bonne que celle d'hier et il est difficile pour votre serviteur d'en dégager des enseignements véritablement intéressants.

(LIRE LA SUITE EN « JOURNÉE SPORTIVE »)

Pour la réforme du vêtement masculin

Notre photo montre le capitaine Vincent du Parti de la Réforme du vêtement masculin, dans un costume plutôt léger, mais confortable, se promenant dans une rue très fréquentée de Londres. Il essaie de lancer cette nouvelle mode chez les Londoniens. (W.W. Ph.).